



Berlin, le 20. März 2023

N°2023-47 /ABF/RFA/DChm

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des usagers des services de l'Ambassade du Burkina Faso à Berlin (République Fédérale d'Allemagne) que le système de visa électronique « E-visa », est effectif au Burkina Faso depuis le 1^{er} février 2023.

Par conséquent, tout détenteur de passeport ordinaire qui sollicite un visa d'entrée au Burkina Faso, doit désormais se rendre sur les sites : **www.visaburkina.bf** ou **www.applicant.visaburkina.bf** afin d'en faire la demande et s'acquitter électroniquement des frais y relatifs.

La composition du dossier est fonction du type de visa demandé et les pièces constitutives du dossier doivent être traduites en français.

La possibilité est également offerte aux demandeurs qui le souhaitent, de se présenter physiquement au Service Consulaire de l'Ambassade munis d'un dossier complet de demande de visa.

Les demandeurs du visa de court séjour (03 mois maximum) reçoivent un récépissé ou un accusé de réception avant leur voyage. Le visa de long séjour est par contre délivré à l'arrivée au Burkina Faso par les Autorités compétentes.

Le délai de traitement des dossiers de demande de visa est de trois (03) jours minimums et n'excède pas cinq (05) jours ouvrables.

Toute demande de visa peut faire l'objet de rejet sans remboursement des frais de demande.

Pour tout besoin d'assistance, bien vouloir contacter les services de l'Ambassade au :

- Numéro de téléphone du standard +49 (0) 30105990
- E-mail de l'Ambassade office@ambaburkina.de

Le Chargé d'affaires a.i.

Bowuossigue Chrisostome SANOU

Chevalier de l'ordre du mérite





-----000000-----

Conditions d'octroi de visa burkinabè

Le visa de transit

Le visa de transit est accordé à tout étranger qui transite par le Burkina Faso.

Sa validité ne peut excéder cinq (05) jours.

Le visa de transit peut servir de visa d'entrée et de séjour pour le voyageur en transit interrompu dans les cas suivants :

- L'immobilisation du moyen de transport par suite d'avarie ou de panne ;
- L'attente d'une correspondance;
- Tout autre cas de force majeure laissé à l'appréciation de l'autorité.

Le demandeur d'un visa de transit doit fournir les pièces suivantes :

- Son passeport en cours de validité ;
- Un (01) formulaire de demande, fourni par l'administration compétente, dûment rempli, daté et signé ;
- Deux (02) photos d'identité récentes en couleur sur fond blanc format 3,5 x 4,5 cm ;
- Le justificatif du motif de séjour au Burkina Faso ;
- Un certificat de visite médical attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse ;
- Une attestation d'assurance santé couvrant la période de séjour ;
- La quittance de paiement des droits de timbre.

SBC

Le visa de court séjour

Le visa de court séjour est un visa dont la durée de validité ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours.

Il est accordé à tout étranger qui vient au Burkina Faso pour des raisons de tourisme, d'affaires ou de visite de famille.

La durée de séjour du bénéficiaire est fixée en fonction des informations fournies dans la demande.

Le visa de court séjour est délivré pour une ou plusieurs entrées.

Le visa de court séjour délivré pour une seule entrée permet au bénéficiaire de séjourner quatre-vingt-dix (90) jours au maximum.

Le visa de court séjour délivré pour une seule entrée permet au bénéficiaire de séjourner quatre-vingt-dix (90) jours au maximum.

Le visa de court séjour pour multiples entrées permet au bénéficiaire d'effectuer plusieurs séjours sans excéder quatre-vingt-dix (90) jours.

Le visa de court séjour ne donne pas au bénéficiaire le droit d'exercer un emploi sur le territoire national sans une autorisation préalable du ministre en charge du travail.

Le demandeur d'un visa de court séjour doit fournir les pièces suivantes :

- Son passeport en cours de validité ;
- Un (01) formulaire de demande, fourni par l'administration compétente, dûment rempli, daté et signé ;
- Deux (02) photos d'identité récentes en couleur sur fond blanc format 3,5 x 4,5 cm ;
- Le justificatif du motif de séjour au Burkina Faso ;
- Un certificat de visite médical attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse ;
- Une attestation d'assurance santé couvrant la période de séjour ;
- La quittance de paiement des droits de timbre.

SBC

Le visa de long séjour (Réservé aux citoyens américains)

Le visa de long séjour est un visa dont la durée de validité est supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours.

Le visa de long séjour délivré pour de multiples entrées est considéré comme un visa de circulation.

Dans ce cas, la durée totale des séjours ne peut excéder quatre-vingt-dix jours par semestre.

Le demandeur d'un visa de long séjour doit fournir les pièces suivantes:

- Son passeport en cours de validité ;
- Un (01) formulaire de demande, fourni par l'administration compétente, dûment rempli, daté et signé ;
- Deux (02) photos d'identité récentes en couleur sur fond blanc format 3,5 x 4,5 cm ;
- Le justificatif du motif de long séjour au Burkina Faso ;
- Un certificat de visite médical attestant que le demandeur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse ;
- Une attestation de prise en charge au Burkina Faso ou un justificatif de revenu suffisant pour la durée du séjour au Burkina Faso ;
- Une attestation d'assurance santé couvrant la période de séjour ;
- La quittance de paiement des droits de timbre.

SBC

TARIFICATION

Les tarifs des visas d'entrée et permis de séjour et des publicités sur la plateforme « e-visaBurkina » sont les suivants :

Nature	Prix en Euro
Visa transit (1 à 5 jours)	34
Visa de court séjour une entrée	
Visa express	160
Visa tourisme (1-90 jours)	51
Visa Affaires (1-90 jours)	118
Visa Conférence/études/ formation/ visite	84
Visa Coopération	68
Visa court séjour multiple entrées (Réservé aux citoyens américains)	
Visa tourisme (1-90 jours)	84
Visa Affaires (1-90 jours)	142
Visa Conférence/études/ formation/visite	110
Visa Coopération	76
Visa long séjour multiple entrées	
Visa Affaires	286
Visa Conférence/études/ formation/ visite	168
Visa Coopération	118
Permis de séjours	
Visa Etudes et regroupement familiale	252
Visa Affaires	420
Publicité	
Publicité sur la plate forme e-visaBurkina	3,5/jour

Le Chef de poste


B. Chrisostome SANOU

Chevalier de l'Ordre de Mérite

Le Trésorier


Anatole OUEDRAOGO

